

Les néophytes

Ces envahisseurs qui ne viennent pas d'une autre planète

Qui dit beaux jours dit envie de jardinage. Qui n'a pas succombé à une plante magnifique sans savoir d'où celle-ci provenait ou quel serait son développement futur dans son nouvel environnement ? La mondialisation est présente aussi chez les plantes, et certaines d'entre elles se sentent tellement bien chez nous qu'elles se propagent à vitesse grand V dans des biotopes qui, à la base, n'étaient pas faits pour elles. Coup de projecteur sur ces végétaux expatriés qui, même s'ils sont devenus communs dans nos régions, n'en restent pas moins nuisibles.



Un *Buddleia de David* ou « Arbre à papillons »
© wikipédia.com

Vous avez certainement déjà vu, voire déjà planté, des haies entières de thuyas ou de lauriers, également appelés lauriers-cerise. Ces végétaux, résistants, toujours verts et épais, ne nécessitant que peu d'entretien sont pourtant devenus aujourd'hui persona non grata dans nos jardins. D'abord parce qu'ils nuisent à la biodiversité et acidifient les sols. Aussi parce que certaines essences exotiques, comme le laurier-cerise par exemple, se sont révélées être une espèce envahissante qui prive les essences locales de place pour se développer.

En septembre 2024, le Conseil fédéral a mis à jour l'Ordonnance sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement, listant les espèces qu'il est désormais interdit de planter et cultiver. Si on vous dit que dans cette liste figure le *Buddleia de David*, peut-être que cela ne vous dit rien. Mais peut-être que son autre petit nom, l'Arbre à papillons, vous évoquera un arbuste qui trône dans votre jardin. Les essences figurant sur cette liste sont désormais interdites d'utilisation ou de mise en circulation, comme notre fameux laurier-cerise. Afin de promouvoir la biodiversité autour de nos habitations, notre canton a même mis en place un portefeuille d'actions pour aider les communes ainsi que les particuliers à agir pour s'en débarrasser. La plantation d'arbres, de haies diversifiées ou de murs en pierres sèches sont subventionnés dans le cadre d'une stratégie commune entre

le Service des forêts et de la nature, le Musée d'histoire naturelle de Fribourg et le Service de l'environnement (voir « Infos »). Le remplacement d'une haie de thuyas ou le laurier-cerise peut ainsi être subventionné à hauteur de Fr. 100.- par mètre linéaire, sous certaines conditions spécifiques.

D'autres plantes figurant sur cette liste sont carrément classées comme nuisibles, soit pour la flore et la faune, soit même pour les humains. L'Ambrosie, cheval de bataille du canton depuis de nombreuses années maintenant, dégage un pollen extrêmement allergisant et se répand rapidement, au détriment des espèces indigènes. Ces plantes envahissantes ne sont pas arrivées là par magie. L'introduction de la plupart de ces plantes résulte des activités humaines. Sans cela, impossible pour elles d'arriver jusqu'à nos terres. Une fois sur place, elles se reproduisent et se propagent, sans que l'humain n'ait plus besoin d'intervenir.

Notre commune reçoit ses instructions de surveillance des espèces envahissantes depuis le canton. Une intervention communale et cantonale est activée dès que la présence de Chardon des champs (ou Cirse des champs) est signalée dans un pré. L'intervention est rapide pour éviter la montée en graine et donc la propagation non désirée de cette plante qui s'étend de manière exponentielle si on la laisse faire, causant des dégâts aux

animaux qui les ingèrent. L'Ambrosie est l'autre plante pour laquelle une surveillance accrue est demandée à nos employés communaux.

Alors que le canton de Fribourg surveille de près essentiellement ces deux essences, de nombreux autres arbres et arbustes font partie de notre paysage depuis des années mais nuisent aux essences locales et à leur développement : ce sont ce qu'on appelle des néophytes. Parmi elles le *Solidage du Canada*, la *Renouée du Japon*, l'*Impatiens glanduleuse* (ou *balsamine de l'Himalaya*) ou encore le *Robinier*. Peut-être que leur nom ne vous dit rien, mais vous les avez toutes déjà vues à l'état sauvage lors de vos balades. Comme expliqué plus haut, la main de l'homme a fait que ces essences exotiques se sont répandues dans nos contrées : les dépôts sauvages de déchets de jardins dans les bordures de ruisseaux, de chemins ou en forêt, même si le terrain nous appartient, est formellement interdit. C'est entre autres par ce biais que ces essences envahissantes se sont retrouvées dans nos forêts et nos bordures de ruisseau, étouffant la végétation indigène en se propageant rapidement, plus vite que la flore locale. Pour combattre ce fléau, il faut s'armer de patience. Suivant les essences, il y a plusieurs méthodes : l'arrachage, la couverture avec une feuille plastique, la lutte chimique, la lutte biologique. Mais attention ! Des précautions supplémentaires de manipulation peuvent être



Le *Robinier Faux Acacia*
© Christophe Bornand

nécessaires pour éviter la propagation de ces plantes ou d'être en contact avec leur substances irritantes. Dans ce contexte, InfoFlora (Centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse) a développé une application (InvasiApp) destinée à signaler la présence de néophytes sur notre territoire. Son site très complet informe des essences problématiques et de leur étendue sur le territoire suisse. ProNatura et le canton de Fribourg informent également sur la façon de réintroduire une biodiversité et des essences indigènes dans les haies, les jardins et les espaces verts.

De la patience et une vigilance de tous les instants sont donc requis pour garder un semblant d'équilibre entre les plantes, même dans nos jardins. Vous l'aurez donc compris : les gestes les plus anodins, comme « juste » déposer des déchets verts en forêt, peuvent avoir de grosses conséquences à long terme, autant écologiques qu'économiques.

Virginie Barrelet



Le *Solidage du Canada*
© Françoise Alsaker

Infos

- [Infoflora.ch](https://www.infoflora.ch) et leur application InvasiApp
- [Fr.ch](https://www.fr.ch) – chercher « lutte contre les néophytes » ou « biodiversité en milieu bâti »
- [Pronatura.ch/fr/biodiversitaet-im-siedlungsraum](https://www.pronatura.ch/fr/biodiversitaet-im-siedlungsraum)